

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-10-12-24

Séance du lundi 15 novembre
2021

PDH - PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN - CONVENTION D'ADHESION

Présidence de : M. BIHL Pierre

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ESCHLIMANN Michèle, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BIERRY Frédéric donne procuration à BIHL Pierre
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne

ABSENTS :

DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYFUS Elisabeth, HEMEDINGER Yves, KAMMERER Joseph, MEYER Philippe, SCHULTZ Denis, VOGT Pierre

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-6-5-16 du 31 mai 2021 relative au principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au Programme Petites Villes de Demain lancé en octobre 2020 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANTC), et à l'approbation de la convention d'adhésion type ainsi qu'à l'approbation de 11 conventions d'adhésion à ce programme concernant 17 communes,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-7-4-6 en date du 13 juillet 2021 ayant approuvé 4 conventions d'adhésion à ce programme concernant 10 communes,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-8-4-14 en date du 20 septembre 2021, ayant approuvé 3 conventions d'adhésion à ce programme concernant 4 communes,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 21 octobre 2021,
- VU l'avis de la Commission Région de Colmar du 28 octobre 2021,
- VU l'avis de la Commission Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur-Doller du 28 octobre 2021,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 4 novembre 2021,
- VU l'avis de la Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim du 8 novembre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention d'adhésion de la Commune de Dannemarie/ la Communauté de communes Sud Alsace Lague au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace qui sera représentée par le binôme du territoire au sein du comité de projet ;
- Autorise le Président à signer ladite convention, jointe en annexe à la présente délibération ;
- Décide, à l'unanimité, de ne pas désigner au bulletin secret les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des comités de projet précité ;
- Désigne les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du comité de projet au Programme Petites Villes de Demain de la convention d'adhésion de la Commune de Thann / la Communauté de Communes de Thann-Cernay ;
- Désigne les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du comité de projet de la convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain de la Commune de Neuf-Brisach / la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach ;

- Désigne les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du comité de projet de la convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain de la Commune de de Kayserberg Vignoble / la Commune d'Orbey / la Communauté de Communes de la Vallée de Kayserberg ;
- Désigne les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du comité de projet de la convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain de la Commune de Munster / la Communauté de Communes de la Vallée de Munster ;
- Désigne les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du comité de projet de la convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain de la Commune de Diemeringen / la Commune de Drulingen / la Commune de Sarre-Union / la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue ;
- Désigne les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du comité de projet de la convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain de la Commune de Molsheim / la commune de Mutzig / la commune de Dorlisheim / la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig ;
- Désigne les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du comité de projet de la convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain de la Commune de Marlenheim, la Communauté de Communes de Mossig Vignoble;
- Désigne les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du comité de projet de la convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain de la Commune de Villé et la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;
- Désigne les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du comité de projet de la convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain de la Commune de Wissembourg et la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg ;
- Désigne les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du comité de projet de la convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain de la Commune de Barr et la Communauté de Communes du Pays de Barr ;
- Désigne les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du comité de projet de la convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain de la Commune de Marckolsheim / la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité